



DÉCLARATION DES REVENUS 2022

Egalement disponible ainsi que l'ensemble de la documentation fiscale sur le site de la collectivité : <https://www.impots-saint-martin.fr/>



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Centre des Finances publiques

Pôle Fiscal

16, rue Jean-Jacques Fayel

B.P. 1084 Marigot

97061 SAINT-MARTIN CEDEX

☎ 05 90 29 25 71 - 05 90 87 71 75

✉ cfip.sxm-pole.fiscal@dgfip.finances.gouv.fr

Identifiant fiscal Saint-Martin

S'il s'agit de votre première déclaration à Saint-Martin, cochez la case **ORC**

ÉTAT CIVIL DES DÉCLARANTS

Déclarant 1

Monsieur

Madame

Déclarant 2

Monsieur

Madame

Nom d'usage

Nom de naissance ..

Prénoms

Date de naissance ..

Lieu de naissance ..

Dépt	Commune
------	---------

Dépt	Commune
------	---------

Pour les couples mariés : Madame, si vous souhaitez voir figurer votre nom de naissance sur nos courriers, veuillez cocher la case ->

ADRESSE AU 01/01/2023

Numéro et rue

Complément

Appartement

N°	Résidence	Etage	Esc.	Bât.	Nbre de pièces		
----	-----------	-------	------	------	----------------	--	--

Commune

Code postal	Commune	Pays
-------------	---------	------

Statut : Vous êtes ...

Propriétaire	<input type="checkbox"/>	Locataire	<input type="checkbox"/>	Occupant à titre gratuit	<input type="checkbox"/>	Nom du propriétaire :	
--------------	--------------------------	-----------	--------------------------	--------------------------	--------------------------	-----------------------	--

CHANGEMENT D'ADRESSE (cadre à servir uniquement si l'adresse préremplie ci-dessus est erronée)

Déménagement

Date du déménagement :

Nouvelle adresse

Numéro et rue

Complément

Appartement

N°	Résidence	Etage	Esc.	Bât.	Nbre de pièces		
----	-----------	-------	------	------	----------------	--	--

Commune

Code postal	Commune	Pays
-------------	---------	------

Statut : Vous êtes ...

Propriétaire	<input type="checkbox"/>	Locataire	<input type="checkbox"/>	Occupant à titre gratuit	<input type="checkbox"/>	Nom du propriétaire :	
--------------	--------------------------	-----------	--------------------------	--------------------------	--------------------------	-----------------------	--

SITUATION FISCALE PARTICULIÈRE

Vous êtes fiscalement domiciliés dans un département de métropole ou d'outre-mer (cf. notice 2041 R), cochez la case **ORA**

Vous n'êtes fiscalement domiciliés ni à Saint-Martin, ni dans un département de métropole ou d'outre-mer (cf. notice 2041 NR), cochez la case **ORB**

Vous vous êtes installés à Saint-Martin durant l'année 2017, cochez la case **ORD**

A	le	2023
<p>Si vous déposez la déclaration au titre d'un mandat, apposez votre cachet Renvoyez votre déclaration remplie et signée au pôle fiscal de Saint-Martin</p>		

Téléphone :	<input type="text"/>
Mél. :	<input type="text"/>
Profession :	<input type="text"/>

Si vous déposez également une déclaration

complémentaire, cochez la case

A | SITUATION DU FOYER FISCAL EN 2022

Mariés 1M Célibataire 1C
Divorcé(e)/séparé(e) 1D Veuf(ve) 1V
Pacsé(e) 1O

Changement de situation en 2022

Souscrivez une déclaration pour chaque période avant et après votre changement de situation de famille

Date du mariage ou Pacs (Joindre acte de mariage ou convention de Pacs) 1X

		2022
--	--	------

Date de divorce/séparation/rupture de Pacs 1Y

		2022
--	--	------

Date du décès (Joindre acte de décès) 1Z

		2022
--	--	------

Situation pouvant donner droit à une demi-part supplémentaire

1. En cas de célibat, divorce, séparation, veuvage

- Vous vivez seul(e) et vous avez élevé vos enfants remplissant l'une des conditions ci-dessous pendant au moins cinq années au cours desquelles vous viviez seul(e)

• vos enfants (majeurs ou mariés/pacsés; mineurs imposés en leur nom propre) ne sont pas comptés à votre charge ou n'ont pas demandé leur rattachement à votre foyer 1E

• ou vous avez eu un enfant décédé après l'âge de 16 ans ou par suite de faits de guerre 1K

- Vous ne vivez pas seul(e) 1N

2. Titulaire d'une pension (militaire, accident du travail) pour une invalidité d'au moins 40 % ou d'une carte d'invalidité d'au moins 80 % (joignez une copie de la carte) 1P

Votre conjoint remplit ces conditions, ou votre conjoint, décédé en 2022, remplissait ces conditions 1F

3. Titulaire de la carte du combattant ou d'une pension militaire d'invalidité ou de victime de guerre :

- vous êtes célibataire, divorcé, séparé, veuf et :

• vous avez plus de 75 ans et vous remplissez ces conditions ;
• vous avez plus de 75 ans et votre conjoint, décédé, remplissait ces conditions
• ou votre conjoint, âgé de plus de 75 ans, décédé en 2022, remplissait ces conditions 1W

- vous êtes mariés ou liés par un PACS et l'un des deux déclarants, âgé de plus de 75 ans, remplit ces conditions 1S

- vous avez une pension de veuve de guerre 1G

B | PARENT ISOLÉ

Vous êtes célibataire, divorcé(e), séparé(e), veuf(ve) et vous vivez seul(e) avec votre (ou vos) enfant(s) ou des personnes invalides recueillies sous votre toit 2T

C | PERSONNES À CHARGE EN 2022

Ne comptez pas les enfants qui souscrivent une déclaration séparée ou qui sont déclarés à charge par une autre personne.

Enfants à charge

- Si enfant né en 2022, joindre acte de naissance

Nombre d'enfants non mariés de moins de 18 ans au 1-01-2022 ou nés en 2022 ou handicapés quel que soit l'âge 2F

Année de naissance

1	2	3	4	5	6
---	---	---	---	---	---

dont enfants titulaires de la carte d'invalidité 2G

Année de naissance

1	2	3	4	5	6
---	---	---	---	---	---

OU

Enfants en résidence alternée à charge en 2022

Nombre d'enfants non mariés de moins de 18 ans au 1-01-2022 ou nés en 2022 ou handicapés quel que soit l'âge 2H

Année de naissance

1	2	3	4	5	6
---	---	---	---	---	---

dont enfants titulaires de la carte d'invalidité 2I

Année de naissance

1	2	3	4	5	6
---	---	---	---	---	---

Nom, prénom de vos enfants en résidence alternée comptés à charge

Nom et adresse de l'autre parent

Personnes vivant sous votre toit et titulaires de la carte d'invalidité d'au moins 80 % 2R

Année de naissance

1	2	3	4	5	6
---	---	---	---	---	---

Nom, prénom, date et lieu de naissance

D | RATTACHEMENT D'ENFANTS MAJEURS OU MARIÉS EN 2022

Nombre d'enfants célibataires (ou veufs ou divorcés) majeurs sans enfant (joindre demande de rattachement de l'enfant et certificat de scolarité) . 2J

Nombre d'enfants mariés et d'enfants non mariés chargés de famille (y compris le conjoint et les enfants) 2N

(Joindre demande de rattachement et justificatifs)

Nom, prénom, date et lieu de naissance

I RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Indiquez notamment le nom et l'adresse des bénéficiaires de versements déclarés p 4.

COORDONNÉES BANCAIRES : Joignez un relevé d'identité bancaire (RIB). Vos coordonnées bancaires seront utilisées en cas de remboursement.

1 I TRAITEMENTS, SALAIRES, PENSIONS ET RENTES

TRAITEMENTS, SALAIRES

	déclarant 1	déclarant 2	1 ^{er} PERS. À CHARGE	2 ^e PERS. À CHARGE
Revenus d'activité (Joindre une fiche de paye).....	AJ <input type="text"/>	BJ <input type="text"/>	CJ <input type="text"/>	DJ <input type="text"/>
Autres revenus imposables préretraite, chômage	AP <input type="text"/>	BP <input type="text"/>	CP <input type="text"/>	DP <input type="text"/>
Frais réels liste détaillée sur papier libre	AK <input type="text"/>	BK <input type="text"/>	CK <input type="text"/>	DK <input type="text"/>
Heures supplémentaires exonérées	AU <input type="text"/>	BU <input type="text"/>	CU <input type="text"/>	DU <input type="text"/>

PENSIONS, RETRAITES, RENTES Y COMPRIS PENSIONS ALIMENTAIRES

Pensions, retraites, rentes	AS <input type="text"/>	BS <input type="text"/>	CS <input type="text"/>	DS <input type="text"/>
Pensions alimentaires perçues	AO <input type="text"/>	BO <input type="text"/>	CO <input type="text"/>	DO <input type="text"/>

RENTES VIAGÈRES À TITRE ONÉREUX

	MOINS DE 50 ANS	DE 50 À 59 ANS	DE 60 À 69 ANS	À PARTIR DE 70 ANS
Total des rentes perçues par le foyer pour chaque âge d'entrée en jouissance	AW <input type="text"/>	BW <input type="text"/>	CW <input type="text"/>	DW <input type="text"/>

2 I REVENUS DES VALEURS ET CAPITAUX MOBILIERS

Produits d'assurance-vie et de capitalisation soumis au prélèvement libératoire de 7,5 %	DH <input type="text"/>
Produits de placement soumis aux prélèvements libératoires autres que ceux indiqués ligne DH	EE <input type="text"/>

REVENUS OUVRANT DROIT À ABATTEMENT *ne les déduisez pas*

Revenus des actions et parts <i>crédit d'impôt inclus</i>	DC <input type="text"/>
Revenus imposables des actions et parts non cotées détenues dans un PEA	FU <input type="text"/>
Produits des contrats d'assurance-vie et de capitalisation d'une durée d'au moins 6 ou 8 ans	CH <input type="text"/>

REVENUS N'OUVRANT PAS DROIT À ABATTEMENT

Revenus de valeurs mobilières et distributions <i>crédit d'impôt inclus</i>	TS <input type="text"/>
Autres revenus distribués et revenus des structures soumises <i>hors Saint-Martin</i> à un régime fiscal privilégié	GO <input type="text"/>
Autres revenus <i>crédit d'impôt inclus</i>	TR <input type="text"/>

AUTRES

Produits des actions et parts, crédit d'impôt inclus imposés sur option au taux de 15 %	CZ <input type="text"/>
Revenus des lignes DC, CH, TS, TR déjà soumis aux prélèvements sociaux sans CSG déductible	CG <input type="text"/>
Revenus des lignes DC, CH, TS, TR déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible	BH <input type="text"/>
Frais venant en déduction	CA <input type="text"/>
Crédits d'impôt sur valeurs étrangères	AB <input type="text"/>
Crédits d'impôt "directive épargne" et autres crédits d'impôt restituables	BG <input type="text"/>
Déficits des années antérieures non encore déduits	AV <input type="text" value="2017"/> AN <input type="text" value="2018"/> AA <input type="text" value="2019"/> AL <input type="text" value="2020"/> AM <input type="text" value="2021"/>

3 I PLUS VALUES ET GAINS TAXABLES À 16 %

Gains de cessions de valeurs mobilières, de droits sociaux et assimilés taxables à 16 %	VG <input type="text"/>
Pertes de l'année 2022 sur cessions de valeurs mobilières, de droits sociaux et assimilés	VH <input type="text"/>

En cas de pertes antérieures à 2022 non encore imputées, indiquez le détail sur papier libre.

4 I REVENUS FONCIERS * BA, BB, BC : report du résultat déterminé sur la déclaration n° 2044-SM

Micro foncier : revenus bruts sans abattement (<i>n'excédant pas 15 000€</i>)	BE <input type="text"/>
Adresse de la location : <input type="text"/>	
Bénéfices fonciers (<i>joindre déclaration 2044</i>)	BA <input type="text"/>
Déficit imputable sur les revenus fonciers	BB <input type="text"/>
Déficit imputable sur le revenu global (<i>n'excédant pas 10 700€</i>)	BC <input type="text"/>
Déficits antérieurs non encore imputés	BD <input type="text"/>
Montant du droit de bail payé en 2022	OV <input type="text"/>

5 I REVENUS EXCEPTIONNELS OU DIFFÉRÉS *à imposer suivant le système du quotient*

Montant total des revenus à imposer : <i>N'incluez pas ces revenus dans les autres rubriques de la déclaration</i>	XX <input type="text"/>
<i>Nature, détail et année d'échéance normale de ces revenus. Pour les bénéficiaires agricoles indiquez le nom du titulaire et s'il est adhérent d'un CGA</i>	

Nature	détail	année

6 | CHARGES DÉDUCTIBLES *le symbole ☞ signifie que vous devez remplir la rubrique E page 2*

Montant de la CSG déductible calculée sur les revenus du patrimoine				DE		
Pensions alimentaires versées à des enfants majeurs : <i>décision de justice définitive avant 2006</i> ☞	GI	1er enfant	GJ	2ème enfant		
Autres pensions alimentaires versées à des enfants majeurs ☞	EL	1er enfant	EM	2ème enfant		
Autres pensions alimentaires versées (<i>enfants mineurs, ascendants</i>) : <i>décision de justice définitive avant 2006</i> ☞			GP			
Autres pensions alimentaires versées (<i>enfants mineurs, ascendants</i>) : ☞			GU			
Déductions diverses ☞			DD			
Épargne versée en 2022						
– Cotisations versées en 2022 au titre d'un PERP, PREFON, COREM et C.G.O.S	RS	VOUS	RT	CONJOINT	RU	PERS. À CHARGE
– Rachats de cotisations en 2022 (PREFON, COREM et C.G.O.S.)	SS		ST		SU	
– Plafond de déduction	PS		PT		PU	
– Vous souhaitez bénéficier du plafond de votre conjoint					QR	Cochez > <input type="checkbox"/>
– Vous êtes nouvellement domicilié à Saint-Martin en 2022 <i>après avoir résidé hors de Saint-Martin au cours des 3 années précédentes</i>					QW	Cochez > <input type="checkbox"/>
Détermination du plafond de déduction pour les revenus 2023						
– Cotisations aux régimes obligatoires d'entreprise de retraite supplémentaire ou aux contrats "Madelin" et abondement de l'entreprise à un PERCO en 2022	QS		QT		QU	

7 | CHARGES OUVRANT DROIT À RÉDUCTION D'IMPÔT *Le symbole ☒ signifie que vous devez joindre vos reçus ou vos justificatifs*

Don à des organismes d'aide aux personnes en difficulté (maximum 581 €) ☒	UD		UE	
Don autres que ceux de la ligne UD et assimilés aux associations saint-martinoises ☒	UH		UI	
Don autres que ceux des lignes UD et UH ☒	UF		UG	
Report de versements des années antérieures	XS	2017	XT	2018
	XU	2019	XW	2020
	XY	2021		
Cotisations syndicales des salariés et pensionnés ☒	AC	Vous	AE	Conjoint
	AD		AF	
	AG		AH	
Nombre d'enfants à charge poursuivant leurs études	EA	COLLÈGE > <input type="checkbox"/>	EC	LYCÉE > <input type="checkbox"/>
	EF	ENS. SUP. > <input type="checkbox"/>		
Nombre d'enfants à charge, en résidence alternée, poursuivant leurs études	EB	COLLÈGE > <input type="checkbox"/>	ED	LYCÉE > <input type="checkbox"/>
	EG	ENS. SUP. > <input type="checkbox"/>		
Frais de garde des enfants de moins de 6 ans au 01-01-2022 ☒ remplir page 2-E	GA	1er enfant	GB	2ème enfant
	GC	3ème enfant		
Frais de garde des enfants, en résidence alternée, de moins de 6 ans au 01-01-2022 ☒ ...	GE	1er enfant	GF	2ème enfant
	GG	3ème enfant		
Sommes versées pour l'emploi d'un salarié à domicile ☒ remplir page 2-E				
– Montant des sommes versées en 2022	DF			
– Si vous-même, votre conjoint ou une des personnes à votre charge est titulaire de la carte d'invalidité d'au moins 80 %, cochez la case	DG	Cochez > <input type="checkbox"/>		
– Nombre d'ascendants bénéficiaires de l'APA âgés de plus de 65 ans pour lesquels vous avez engagé des dépenses	DL	Nombre > <input type="text"/>		
– En 2022, vous avez employé directement, pour la première fois, un salarié à domicile	DA	Cochez > <input type="checkbox"/>		
Primes de rente survie, contrats d'épargne handicap	GZ			
Dépenses d'accueil dans un établissement pour personnes âgées dépendantes	CD	1ère personne	CE	2ème personne
Prestations compensatoires : sommes versées en 2022	WN			
– Sommes totales décidées par jugement en 2022 ou capital reconstitué	WO			
– Capital fixé en substitution de rente	WM			
– Report des sommes décidées en 2021	WP			
Intérêts payés en 2022 relatifs des emprunts contractés après le 01/01/2017 pour l'acquisition de l'habitation principale ☒ (Joindre acte de vente et tableau d'amortissement si emprunt souscrit en 2022)				
– Première annuité du prêt (<i>intérêts payés en 2022</i>)	VY			
– Annuités suivantes jusqu'à la 5ème année (<i>Intérêts payés en 2022</i>)	VZ			

8 | DIVERS

Élus locaux <i>indemnités de fonction soumises à la retenue à la source</i>	BY		CY	
Plus-values en report d'imposition non expiré	UT			
Personnes domiciliées à Saint-Martin percevant des revenus trouvant leur source hors de Saint-Martin <i>cf. déclaration n° 2047-SM</i>				
– Revenus exonérés (<i>y compris salaires et primes des détachés à l'étranger</i>) non déclarés page 3, retenus pour le calcul du taux effectif ...	TI			
– Revenus trouvant leur source hors de Saint-Martin soumis à Saint-Martin à l'impôt sur le revenu et imposables à la CRDS	TL			
– Revenus trouvant leur source hors de Saint-Martin imposables à Saint-Martin, ouvrant droit à un crédit d'impôt prévu par une convention fiscale ...	TK			
– Revenus trouvant leur source hors de Saint-Martin imposables à Saint-Martin et ouvrant droit au crédit d'impôt prévu à l'article 199 bis	TQ			
– Montant de l'impôt payé hors de Saint-Martin à raison des revenus portés dans la case TQ	TT			
Personnes non domiciliées à Saint-Martin				
– Revenus de source saint-martinoise, française ou étrangère, retenus pour le calcul du taux moyen ou pour l'application de la règle des 75 %	TM			